NOTE D'INFORMATION

UPLINE DIVERSIFIE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article ou 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22142 en date du 20/09/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MAH

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Zerktouni Casablanca,** représentée par **M. Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax: 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MAH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE DIVERSIFIE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038911**
- Date et référence de l'agrément : **29/06/2022, GP22094**
- Date de création : **16/02/2021**
- Siège social : **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er novembre** au **31 octobre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représenté par **M. Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représenté par **M. Rachid MOUSSADI** en sa qualité de **Directeur Securities Services Opérations**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Mme Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **MAZARS AUDIT ET CONSEIL** représenté par **M. Abdou SOULEY DIOP**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **80% MBI global tel que publié par BMCE CAPITAL + 20% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de permettre au porteur de parts de bénéficier du rendement du marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC
MA H

Aussi, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription ;**
- **Titres de créances Négociables ;**
- **Obligations ;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
- **Obligations subordonnées ;**
- **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
- **Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;**
- **Titres émis par les FPCT ;**
- **Titres d'OPCVM Monétaires, OCT, Contractuels, Actions, OMLT et Diversifiés ;**
- **Titres d'OPCC ;**
- **Dépôts à terme.**

- Durée de placement recommandée : **2 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels ATLANTA-SANAD**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/04/2021**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque vendredi. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, au plus tard le vendredi à 11H30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MAH

- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du comité composé du Directeur Général ou Directeur Général Adjoint du mandant et du Directeur Général de la société de gestion et du mandant.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions sont nulles.**
 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats sont nulles.**
 - Cas d'exonération : **Néant**.

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
2- Honoraires du Commissaire aux comptes	10.000,00 MAD HT
3- Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3600,00 MAD HT
4- Maroclear (droit d'admission trimestriel)	Selon la tarification en vigueur
5- Commission de l'AMMC	0,025% HT
6- Commission du Dépositaire	0,02% HT
7- Prestation de la société de gestion	Frais de gestion fixes et variables selon les taux convenus dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
MAH